

10-105-445



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **2 NOV. 2010**

Scanné le _____

Interpellation

Encore une procédure mal gérée par le DFJC ?

Le Conseil d'Etat a annoncé, le 13 septembre 2010, qu'Alexis Georgacopoulos allait succéder à Pierre Keller à la direction de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) le 1^{er} juillet 2011. Dans son communiqué de presse, le Conseil d'Etat précise que « une commission de recrutement internationale » a été mobilisée et que celle-ci était composée « de neuf personnalités de renommée internationale ».

Dans son édition du 1^{er} octobre 2010, le quotidien Le Matin a relevé que la commission de sélection était en réalité composée de huit personnes et non de neuf, le directeur du Palais de Tokyo à Paris, Marc-Olivier Wahler, ayant décliné l'invitation.

Les huit membres de la commission étaient :

Michel Rochat, directeur général de l'Ecole hôtelière de Lausanne, président de la commission de sélection ;

Patrick Aebischer, président de l'EPFL ;

André Kudelski, chef d'entreprise et membre du Conseil de l'ECAL ;

Nicolas Rochat, membre du Conseil de l'ECAL ;

Lionel Baier, chef du Département cinéma de l'ECAL ;

Chantal Prod'hom, directrice du Musée de design et d'arts appliqués contemporains de Lausanne (MUDAC) ;

Heidi Wegener, directrice du Design Preis Schweiz basé à Langenthal ;

Liesbeth in't Hout, directrice de l'Amsterdam Institute Fashion.

Nous voici forcés de constater que la présence internationale se réduit à une seule personne, Liesbeth in't Hout. Patrick Aebischer et André Kudelski ont certes une renommée internationale mais ils sont fortement implantés dans les milieux politique, économique et académique vaudois.

Chantal Prod'hom et Lionel Baier sont subordonnés, dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles, au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). S'agissant de Michel Rochat, l'institution dont il est le directeur général est rattachée à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, présidée par la cheffe du DFJC.

Notons aussi que Lionel Baier assume des responsabilités au niveau de la direction de l'ECAL, aux côtés de Pierre Keller et d'Alexis Georgacopoulos, et qu'André Kudelski et Nicolas Rochat sont membres du Conseil de l'ECAL.

Le quotidien Le Matin considère que « le choix a été fait par les proches de Pierre Keller » et se demande s'il « fallait faire semblant de remuer ciel et terre pour arriver là où tout le monde voulait en venir ».

Le 14 octobre 2010, la Télévision suisse romande a révélé, lors du journal de 19h30, que le président de la Société des artistes vaudois, Visarte, s'était adressé au

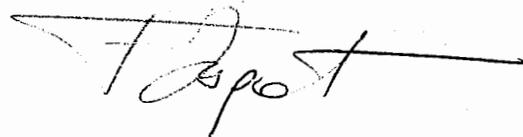
Conseil d'Etat pour s'étonner de la procédure qui a conduit à la nomination d'Alexis Georgacopoulos.

Au vu des éléments en notre possession actuellement, nous ne saurions remettre en cause les qualités professionnelles d'Alexis Georgacopoulos. Cependant les procédures de sélection doivent être transparentes, rigoureuses et équitables. Ainsi, la manière dont sa nomination est intervenue mérite d'être éclaircie, notamment par le biais de réponses aux questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat indique-t-il dans son communiqué de presse du 13 septembre 2010 que la commission de sélection était composée de neuf personnes alors qu'elle était en réalité constituée de huit personnes ?
2. Le Conseil d'Etat, considère-t-il vraiment que les huit membres de la commission sont tous des « personnalités de renommée internationale », comme il l'écrit dans son communiqué de presse du 13 septembre 2010 ? Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il tellement insisté sur le rayonnement prétendument international de tous les membres de la commission de sélection ?
3. Selon quels critères les membres de la commission de sélection ont-ils été désignés ?
4. Trois membres (sur huit) de la commission, dont le président de celle-ci, sont directement ou indirectement soumis au DFJC. Deux autres membres sont rattachés au Conseil de l'ECAL. Dans ces conditions, la commission de sélection a-t-elle pu travailler en toute indépendance ?
5. Le Conseil d'Etat, considère-t-il, comme le quotidien Le Matin, que le « choix a été fait par les proches de Pierre Keller » ?
6. Quels sont les liens institutionnels et/ou personnels entre les membres de la commission de sélection et la cheffe du DFJC ? Et quels sont les liens institutionnels et/ou personnels entre les membres de ladite commission et le directeur actuel de l'ECAL ?
7. Est-ce que l'actuel directeur de l'ECAL continuera d'exercer dès le 1^{er} juillet 2011 des activités en relation directe ou indirecte avec l'ECAL ? Si oui, sera-t-il rémunéré par l'Etat ou par des entités liées à l'Etat pour l'exercice de ces activités ?

Vevey, le 31 octobre 2010

Fabienne Despot



Ne désire pas développer.